



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Beauport

---

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 255

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR LA DÉLIVRANCE  
DU PERMIS DE CONSTRUCTION ET DU CERTIFICAT  
D'AUTORISATION REQUIS POUR L'IMPLANTATION D'UN  
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ET AUTRES SERVICES DE  
GARDE À L'ENFANCE SUR LE LOT NUMÉRO 3 139 684 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC**

---

**Avis de motion donné le 17 décembre 2019  
Adopté le 21 janvier 2020  
En vigueur le 24 janvier 2020**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance sur le lot numéro 3 139 684 du cadastre du Québec afin d'augmenter la capacité d'accueil à 80 enfants.*

**RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 255**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR LA DÉLIVRANCE DU  
PERMIS DE CONSTRUCTION ET DU CERTIFICAT  
D'AUTORISATION REQUIS POUR L'IMPLANTATION D'UN  
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ET AUTRES SERVICES DE  
GARDE À L'ENFANCE SUR LE LOT NUMÉRO 3 139 684 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DE BEAUPORT, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 1 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance sur le lot numéro 3 139 684 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 31, est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du nombre « 74 » à « 80 ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance sur le lot numéro 3 139 684 du cadastre du Québec afin d'augmenter la capacité d'accueil à 80 enfants.*